



Édition de juillet 2021

## Edito

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement de votre présence au Jeudi de l'Ordre du 10 juin 2021 dédié à la prise en charge médicale des violences familiales.

Nous remercions tout particulièrement :

- **Madame Dominique Laurens**, Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Marseille.
- **Madame le Docteur Vanina Chareyre**, gynécologue et référente "violences faites aux femmes" Association Gynécologie Sans Frontières.
- **Madame le Docteur Fatima Krimi**, conseiller ordinal et médecin légiste.
- **Madame le Docteur Marie-Ange Einaudi**, pédiatre et référente protection de l'enfance au Conseil départemental.

[Cliquez ici pour visionner à nouveau la conférence](#)

Nous remercions également **Monsieur le Docteur André Puget, Directeur Médical du SAMU 13** qui a animé le Jeudi de l'Ordre du 1er Juillet 2021 intitulé "*Médecine de ville et hôpital : les enjeux du parcours de soin de demain*". La conférence sera disponible dès le 10 juillet sur le [site du Conseil](#).

Très bon été à tous !

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
Ordre des Médecins

### Exonération de cotisation pour les femmes enceintes

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'accorder une exonération totale de la cotisation 2021 pour toutes les femmes enceintes.

N'hésitez pas à vous rapprocher du [service trésorerie](#) pour les modalités pratiques.

### My Medical Map : trouvez facilement votre remplaçant

L'été arrive à grands pas et avec lui, les questions récurrentes que vous vous posez :

Où trouver un remplaçant ?

Qui va prendre en charge ma patientèle durant mon absence ?

C'est pour cela que votre Conseil met à votre disposition My Medical Map, application d'annonces et de mise en relation entre médecins installés et médecins remplaçants.

[Inscrivez-vous](#) en tant que médecin installé ou remplaçant (numéro RPPS, dates de disponibilité).

Grâce à la [messagerie instantanée](#), vous pouvez entrer en contact facilement avec les autres médecins inscrits.

Vous trouverez sur le site du Conseil la [Foire aux Questions](#) ainsi qu'une série de tutoriels vidéos.

Nous contacter : [support.portail@13.medecin.fr](mailto:support.portail@13.medecin.fr)



### La vaccination des adolescents est possible depuis le 15 juin !

[source](#) : ministère des solidarités et de la santé)

La vaccination est ouverte aux adolescents de **12 ans à 17 ans inclus**, depuis le 15 juin, exception faite des adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une infection par le SARS-CoV-2.

La vaccination des adolescents doit s'effectuer en **centre de vaccination** et avec le vaccin **Pfizer-BioNTECH**.

Elle nécessite [l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale](#).

Au moment de la vaccination, si un seul parent est présent, il convient de lui préciser qu'il s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. **Seule la responsabilité du parent présent est engagée** si toute déclaration ou information s'avère erronée.

Seuls les jeunes qui présentent un haut risque de développer une forme grave de Covid-19 du fait de la pathologie dont ils sont atteints peuvent être vaccinés avec l'autorisation d'un seul titulaire de l'autorité parentale.

Il convient de transmettre aux mineurs de 12 ans et plus, lors de l'entretien préparatoire à la vaccination, **une information précise** sur :

- Les incertitudes liées à la maladie.
- Le vaccin lui-même et son efficacité à moyen et long-terme.
- Le maintien des gestes barrières.

Le **consentement**, doit être recueilli à l'oral pendant l'entretien préparatoire par le professionnel de santé avant l'administration du vaccin.

### Formation en e-Learning à la prévention de la radicalisation

Proposée par le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), cette formation comprend **4 modules** pour vous aider à "connaître, détecter et signaler les phénomènes de radicalisation".

#### MODULE 1 :

[Le phénomène et le processus de radicalisation](#)

#### MODULE 2 :

[Détecter les signaux et adapter les bonnes postures](#)

#### MODULE 3 :

[Pourquoi et comment signaler ?](#)

#### MODULE 4 :

[Quelle réponse publique pour prévenir la radicalisation \(SG-CIPDR\) ?](#)

